



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Direction générale de la santé**  
Département des urgences sanitaires

Centre opérationnel de réception et de régulation  
des urgences sanitaires et sociales (CORRUSS)

080565

Paris, le 22 septembre 2008

**Le directeur général de la santé**

à

**Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé**  
**À l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs de service des urgences et de**  
**pédiatrie,**

**A l'attention des pharmaciens gérants des pharmacies à usage intérieur.**

## Information

Des cas de salmonellose ont été signalés chez des nourrissons après consommation du lait maternisé de la marque NOVALAC AR Digest 800 g, (lot n°10), dont la DLC est au 18 juin 2011.

Le professionnel procède actuellement au rappel de ce produit, commercialisé dans les pharmacies de ville.

Face à un tableau clinique associant diarrhées, vomissements et douleurs abdominales chez un nourrisson ou un très jeune enfant qui aurait consommé ce lait, vous devez effectuer un signalement auprès de la direction des affaires sanitaires et sociales de votre département, pour transmission au niveau national à l'Institut de veille sanitaire. Un prélèvement de coproculture est également recommandé.

Enfin il importe de s'assurer que ce produit n'est pas détenu par la pharmacie à usage intérieur de votre établissement ni utilisé dans les services.

La directrice générale adjointe  
de la santé

Sophie DELARORTE

**CETTE TELECOPIE EST COMPOSEE D'UNE SEULE PAGE**